

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
COMMUNE D'AURAGNE

Lotissement
« La Fontaine »

DOSSIER DE PERMIS D'AMENAGER

PA12 – ENGAGEMENT DU LOTISSEUR

Lotissement à usage d'habitation

Maître d'ouvrage	
SAS COROLLYS 19 Boulevard des Galaxies 31 130 QUINT-FONSEGRIVES Tel : 06 80 33 02 27	
Géomètre Expert – Bureau d'études	
YANTRIS Géomètres-Experts 142 Rue Bonnat 31 400 TOULOUSE Tel : 05 61 52 62 55	
Architecte	
CDC ARCHITECTE 72 Route de Tournefeuille 31 270 CUGNAUX Tel : 05 61 92 60 89	

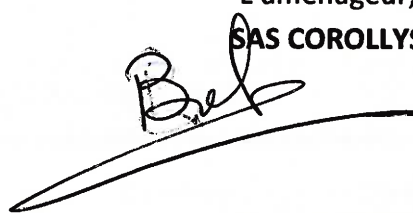
ENGAGEMENT DU LOTISSEUR POUR ATTRIBUER LA PROPRIETE DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS AUX AQUIREURS DES LOTS

Je, soussigné M. Guy BARBE, représentant la SAS COROLLYS, aménageur des parcelles cadastrées commune d'AURAGNE, section B numéros 146 et 140p, m'engage en application de l'article R 442-7 du Code de l'Urbanisme :

- D'une part à constituer une ASL des acquéreurs des lots du lotissement « La Fontaine », à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs jusqu'à leur transfert éventuel dans le domaine d'une personne morale de droit public.
- D'autre part, à provoquer la réunion d'une assemblée syndicale, dans le mois suivant l'attribution de la moitié des lots ou au plus tard l'année suivant l'attribution du premier lot, afin de substituer à l'organe de l'administration provisoire du premier lot, un organe désigné par cette assemblée.

Fait à Toulouse, le 03/08/2020

L'aménageur,
SAS COROLLYS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guy Barbe', written over a horizontal line.

M. Guy BARBE